DROIT ET CONTENTIEUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Formations courtes qualifiantes : Droit

L'évolution des rapports sociaux dans le secteur public nécessite une adaptation dans les outils de défense des agents. Si jusque-là un agent public avait des difficultés sur des questions relatives à sa gestion (primes, mutations, promotion, évaluation...), il pouvait solliciter un représentant du personnel au niveau national ou local. Ces derniers, à travers des rapports privilégiés avec les services RH, intervenaient pour résoudre la plupart du temps les problèmes soit de façon informelle soit dans le cadre d'instances (commissions administratives paritaires).

Les logiques de médiation pour résoudre les problèmes et conflits laissent parfois place à la voie contentieuse, dont les règles sont à maîtriser.

Sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus basse et 5 la plus haute) les stagiaires recommandent cette formation à : 5 (Session du 18-19 novembre 2024, sur la base de 5 réponses collectées)

Prochaines sessions *(sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :*
19 et 20 juin 2025 + 26 et 27 juin 2025

12 et 13 janvier 2026 + 26 et 27 janvier 2026

Les inscriptions sont ouvertes.

 # Information et inscription :
formations.courtes1@univ-paris1.fr

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

Savoir adapter les stratégies pour la défense individuelle des droits des agents et pour leur apporter un appui juridique

dans le cadre des recours administratifs et contentieux qu'ils pourraient avoir à exercer.

La loi de transformation de la fonction publique (6 août 2019) permet aux agents de choisir un représentant (désigné par l'organisation syndicale représentative de leur choix) pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre certaines décisions individuelles défavorables.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux appréhender le droit de la fonction publique et de développer les techniques nécessaires pour l'élaboration des recours contentieux.

Savoir-faire et compétences

- Maîtriser la base du droit de la fonction publique à travers les textes de références régissant les statuts.
- Bien appréhender le cadre juridique de la hiérarchie des normes.
- Savoir rechercher les jurisprudences.
- Bien distinguer les différentes juridictions et leur articulation (tribunal administratif, cour administrative d'appel, CE).
- Savoir rédiger un recours contentieux.

Les + de la formation

Au cours de cette formation de 4 jours, le stagiaire apprendra à rédiger un recours contentieux. De nombreux cas pratiques seront discutés et analysés.

Plus de 80 % de nos intervenants sont des professionnels du secteur.

Organisation

Contrôle des connaissances

Chaque jour, des quiz et des exercices pratiques (à l'oral ou à l'écrit) seront proposés aux stagiaires. Une analyse et un échange avec le formateur suivra ces tests. Le quatrième jour: test écrit d'évaluation des acquis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Membres de l'équipe pédagogique

Responsable de la formation :
Laurent Vidal, enseignant-chercheur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, codirecteur du département de recherche "Sorbonne Droit public et privé de l'économie", avocat associé du cabinet Publica-Avocats au barreau de Paris et spécialiste de la question de la gouvernance juridique des données dans le secteur public, cofondateur et vice-président de l'iDFRights.

Admission

Conditions d'admission

Pré-requis : Formation juridique de niveau Master 1 ou équivalent; Pratique professionnelle du droit de la fonction publique.

Les candidatures peuvent être évaluées par le formateur au cas par cas si les pré-requis concernant les diplômes ne sont pas satisfaits.

Modalités d'inscription

Nous contacter par mail : **formations.courtes1@univ-paris1.fr**

Si vous êtes en situation d'handicap, veuillez prendre contact avec notre référente handicap : rafcps@univ-paris1.fr. Nous pouvons adapter le parcours de formation à votre situation.

Public cible

- Juristes.
- Représentants syndicaux d'agents titulaires et contractuels de droit public.

Tarifs

1 960 Euros net de taxe

Pour organiser une formation intra-entreprise, contacter **formations.courtes1@univ-paris1.fr**